

Office fédéral de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires OSAV
M. Hans Wyss, Directeur
M. Michael Beer, Vice-directeur
Schwarzenburgstrasse 155
3003 Bern

Lausanne, Bern, Pregassona le 11 avril 2022

Changements de produits suite à la guerre en Ukraine

Monsieur Wyss,
Monsieur Beer,

La guerre en Ukraine a des conséquences dramatiques sur les consommateurs ukrainiens pour lesquels nous éprouvons énormément d'empathie. Indirectement, cette guerre affecte le système alimentaire de toute l'Europe, et la Suisse n'est pas épargnée. Nos collègues du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) nous ont informés des demandes émanant d'organisations et d'entreprises d'affaiblir les exigences de la législation alimentaire. Ces demandes concerneront aussi notre pays. L'Alliance des organisations de consommateurs, qui englobe la Fédération romande des consommateurs, l'ACSI au Tessin et Konsumentenschutz en Suisse alémanique, vous demandent donc de bien vouloir tenir compte des éléments ci-dessous, afin de garantir sécurité et transparence envers les consommateurs.

Résidus dans les denrées et dans l'alimentation animale

Résidus phytosanitaires | Certaines organisations, comme celle des producteurs de porcs espagnols, ont demandé d'assouplir certaines exigences pour pouvoir remplacer les importations de maïs provenant d'Ukraine et de Russie par celles du Brésil et d'Argentine. Or, l'Alliance demande de maintenir les limites actuelles et de ne pas assouplir les valeurs maximales, notamment pour les denrées alimentaires. Ces limites ont été fixées pour garantir la sécurité des consommateurs et doivent être maintenues. Cet aspect tient à cœur de la population¹.

Organismes génétiquement modifiés | L'Alliance demande également de ne pas assouplir les valeurs de tolérance ou des traces pour ces substances. Les consommateurs se sentiraient trompés².

Étiquetage

Nouvelle composition, étiquette existante | Lorsque les entreprises se voient obligées de changer leurs recettes pour répondre aux conditions actuelles du marché, les informations figurant sur l'étiquette doivent elles aussi être corrigées par un autocollant ou une indication imprimée. Par exemple, lorsque l'huile de

¹ 56% des consommateurs nomment cet aspect dans le sondage pour l'OSAV de 2021.

² 30% des consommateurs s'en inquiètent selon le sondage pour l'OSAV de 2021.

tournesol est remplacée par l'huile de palme. Cette information peut se trouver sur la face avant ou dans le même champ de vision que la liste des ingrédients, mais elle ne doit en aucun cas empiéter sur d'autres informations obligatoires. Cette mesure doit être uniquement temporaire et dûment justifiée.

Étiquettes nouvellement créées | L'emballage doit précisément indiquer le type d'huile. Il ne peut en aucun cas faire figurer une liste de diverses huiles et graisses potentiellement présentes, comme cela est proposé en Italie. Un affaiblissement de la transparence envers les consommateurs n'est pas acceptable.

Qualité et mode de production | Si l'étiquette initiale comporte la mention d'une qualité supérieure ou d'un mode de production spécifique (biologique, p. ex.) et qu'elle n'est plus valable en raison d'un changement de matière première (remplacement d'une huile de tournesol par une huile de palme non durable, p. ex.), la mention de la valeur supérieure doit être retirée ou masquée.

Ingrédients de substitution | La sécurité et la santé des consommateurs ne doivent en aucun cas être mises en danger par manque d'information ou par des intitulés/mentions inadéquats, notamment concernant d'éventuels allergènes (lécithine de soja à la place de tournesol, p. ex.).

Base de données centrale | Pour garantir aux consommateurs l'accès à une information crédible et complète, l'Alliance demande à l'OSAV de créer une base de données centrale à l'instar de celle créée par les autorités françaises durant la pandémie³.

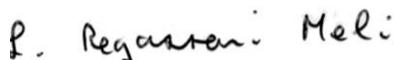
Le risque de pénurie alimentaire généralisée n'est pas à craindre en Suisse ni en Europe. Toutefois, la hausse des prix, également nourrie par les coûts élevés de l'énergie et des intrants, risque de générer une insécurité pour certains consommateurs vulnérables qui ne doivent en aucun cas être laissés de côté. L'Alliance réaffirme la nécessité de passer à un système plus durable et résilient, notamment en réduisant la dépendance à l'importation d'aliments pour animaux et en facilitant l'adoption d'un régime tourné vers davantage de denrées végétales.

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de nos requêtes et restons à votre disposition en cas de questions.

Veuillez accepter, Monsieur Wyss, Monsieur Beer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale FRC



Laura Regazzoni
Segretaria generale ACSI



Sara Stalder
Geschäftsleiterin SKS

³ <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/modifications-temporaires-de-recette-et-derogations-detiquetage-liees-la-crise-en-ukraine>